



Paris, le 18 septembre 2019

Retrait du texte concernant les cadres éducatifs de l'ODJ du CTM du 24 septembre 2019

Depuis le 12 septembre, la CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU demandent à l'administration de prendre la mesure du séisme statutaire et organisationnel provoqué par l'avis du Conseil d'État sur le statut des cadres éducatifs.

Depuis le 12 septembre, nous avons dénoncé l'acharnement du Ministère de la Justice à vouloir examiner ce point au CTM du 24 septembre. Le sort du 1^{er} niveau d'encadrement hiérarchique ne peut être scellé en 10 jours.

A défaut de réponse, nous avons, le mercredi 18 septembre au matin, demandé officiellement à la DPJJ, au Secrétariat Général et à la Ministre de la Justice de retirer ce texte de l'ordre du jour du CTM du 24 septembre 2019 :

" Bonjour,

Depuis l'audience syndicale auprès de la DPJJ du 12 septembre et l'annonce de la mise en place d'un examen professionnel ouvert à tous les CSE pour l'accès au nouveau corps des cadres éducatifs, la CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU sont en lien direct avec les agents concernés.

Cette annonce est vécue comme un séisme par les agents de terrain qui se trouvent grandement insécurisés, et pour nombre d'entre eux dé-légitimés dans leur fonction. Vous ne pouvez pas ignorer que fragiliser à ce point le 1er niveau d'encadrement hiérarchique, c'est fragiliser toute l'institution. Après un an de mobilisation contre ce texte, ce dernier camouflet vient renforcer la détermination des RUE qui ont, à ce jour, le sentiment de n'avoir plus rien à perdre.

Ainsi, nous ne comprenons pas votre volonté de présenter la modification des articles incriminés par le Conseil d'Etat à l'ordre du jour du CTM du 24 septembre. Il ne s'agit pas de modifications anodines, à la marge. Le sort de tous les cadres de proximité de la PJJ ne mérite pas d'être scellé en 10 jours.

C'est pourquoi nous vous demandons de retirer ce texte de l'ODJ du CTM du 24 septembre et d'ouvrir un véritable calendrier de négociation sur cette question.

Pour l'intersyndicale CGT-PJJ et SNPES-PJJ/FSU "

Nous avons appris le 18 septembre dans l'après midi que le point était retiré de l'ODJ. Ce retrait marque un premier recul de l'administration !

Cette décision est à mettre au crédit des personnels qui se sont mobilisés ces derniers mois et qui dès l'annonce de la décision du Conseil d'Etat le 12 septembre ont relancé immédiatement des actions et des rencontres. Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ soutiennent les personnels depuis le début de ce mouvement et continueront à les accompagner pour que leur voix et leurs revendications soient entendues.

Aujourd'hui, nous demandons à l'administration un moratoire sur ce texte et de ré ouvrir enfin ce chantier statutaire dans l'intérêt du service public et des collègues. Enfin, nous appelons les personnels à poursuivre la mobilisation et à élever le rapport de force sur l'ensemble du territoire.